

Plantation en pieds de murs

Pour éviter l'usage de pesticides, la municipalité propose aux riverains de planter des vivaces en pieds de murs, en limite de leur propriété.

Eviter le désherbage chimique

Le désherbage chimique est nocif pour l'environnement et la santé. Les effets, connus et démontrés sont causés par l'infiltration des produits chimiques dans les eaux souterraines et de surfaces. Pour préserver la ressource en eau et éviter toute pollution, la municipalité a totalement banni l'utilisation des pesticides depuis 2010.

Favoriser la plantation en limite de propriété

En complément, la Ville propose aux propriétaires baulois la plantation de vivaces en pieds de murs, en limite de propriétés. En échange de la fourniture de ces plantes à fleurs, les riverains s'approprient leur pied de mur en entretenant ces plantations, tout en valorisant leur propriété. Si la plante vivace prend le dessus, rapidement les mauvaises herbes cèdent leur place.

Cette démarche se poursuit sur la base du volontariat, sur simple demande en Mairie.

Contact



Mairie de La Baule-Escoublac

📍 7 avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac
(<https://www.google.com/maps/?q=7+avenue+Olivier+Guichard+44500+La+Baule-Escoublac>)

📞 0251757575

🌐 Site Internet
(<https://www.labaule.fr/>)

📍 ITINÉRAIRE
([HTTPS://WWW.GOOGLE.COM/MAPS/DIR/47.282755,-2.394753](https://www.google.com/maps/dir/47.282755,-2.394753))

VILLE DE
La Baule
ESCOUBLAC

VILLE DE LA BAULE

Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

📞 02 51 75 75 75

